

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 19 SEPTEMBRE 2023 Décision n° 25-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 12/09/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 19/09/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, A. LE BORGNE Mesdames : M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 10 Procurations : 0 Absent : 1 Nombre de votants : 10
Absents excusés : P. MARTIN	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : J.L. THAUVIN

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur LEDROIT, Comptable publique de PONTCHATEAU, demande d'admettre en non valeur sur les budgets Principal (70000), Déchets (70006), Assainissement (70007) et Piscines (70004) les titres tels que présentés dans les tableaux annexés.

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire pour décider des admissions en non valeur,

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

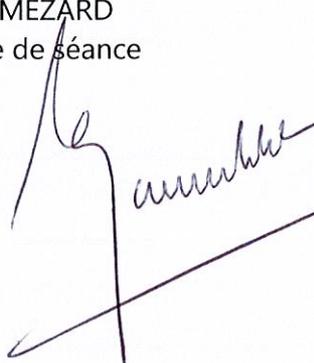
- ☛ **D'APPROUVER** l'admission en non valeur des titres impayés dont la liste est annexée,
- ☛ **D'AUTORISER** le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Savenay, le 19 septembre 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président

amable



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 21 SEPT 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES : 12 1 SEPT 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU